

CANADA ET ETATS-UNIS, NEW-YORK

**French Design Days 2023**

DU 21 AU 24 MAI 2023

Vous êtes une entreprise française de la décoration haut de gamme et luxe dans le secteur du **meublier**, du **luminaire**, des **arts de la table** et vous cherchez à rencontrer des prescripteurs (architectes et designers) ou distributeurs américains et canadiens ?

CCI International Grand Est et Business France vous proposent de participer à une opération collective pour rencontrer **les grands acteurs du design et de la décoration d'intérieur des Etats-Unis et du Canada**.

LES RAISONS DE S'INTERESSER AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA

▶ **ETATS-UNIS**

- Le marché des meubles et articles pour la maison représente un chiffre d'affaires de 189 Mds USD en 2021
- Ce chiffre a connu une hausse de + 5 % par rapport à 2020 et devrait également croître de 2,5 % par an d'ici 2027
- L'architecte ou designer d'intérieur est très souvent demandé pour les réalisations résidentielles ou commerciales
- L'offre française est très recherchée pour son savoir-faire d'exception et la qualité de ses grandes manufactures

▶ **CANADA**

- Le marché du meuble et des articles de maison s'élève à 19,8 Mds USD
- La génération Y (de 20 à 35 ans) recherche des produits fabriqués à partir de matières recyclées même avec un prix supérieur
- Les projets commerciaux représentent 50 % des services en architecture, les résidences 18 % et la décoration d'intérieur 15 %
- Les cabinets d'architectes d'intérieurs sont localisés principalement en Ontario (47 %), au Québec (19 %) et en Colombie Britannique (18 %)

En partenariat avec :

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 17 FEVRIER 2023**▶▶▶ **CONTACTS**

Lorraine // Frédéric BOURGUIGNON // 06 38 16 31 05 // f.bourguignon@grandest.cci.fr
Alsace // Claudia ARNAZ // 06 80 37 84 17 // c.arnaz@grandest.cci.fr
Champagne-Ardenne // Alexandre LABORDE // 06 45 51 90 82 // a.laborde@grandest.cci.fr

teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



PRESTATIONS PROPOSEES

- ▶ Une mission collective, en marge du salon ICFF de New-York, pour mieux comprendre le marché de l'aménagement intérieur d'exception new-yorkais et canadien afin de développer de nouveaux courants d'affaires :
 - 1 journée de rencontres collectives
 - 2 journées de rencontres B to B individuelles

RENCONTRES B TO B FRENCH DESIGN DAYS 2023	Coût HT
Coût de la Rencontre B to B (Incluant l'entrée au salon ICFF - New York)	4 550 € *
Forfait d'organisation CCI International Grand Est	600 €
Coût global HT	5 150 €

Frais restant à votre charge : Esta (Etats-Unis) ou visa, frais de transport dont billets d'avion, hébergement, frais de restauration sur place, acheminement des marchandises, de la documentation et des échantillons, frais personnels.



* La Région et le FEDER (via le programme opérationnel 2021-2027) sont susceptibles de vous accorder, pour toute inscription confirmée une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût net de la mission (hors forfait organisation CCI), sous réserve d'une inscription au Programme Régional Export Grand Est 2023, sous réserve que votre entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération. Les conditions d'attribution de cette subvention restent à préciser pour 2023, votre conseiller CCI International vous en informera.



Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance.

Les équipes des bureaux Business France mettront tout en œuvre pour que les rencontres B to B soient un succès. Elles ne peuvent toutefois pas s'engager sur un nombre minimum de rendez-vous.

CONTACTS

Lorraine // Frédéric BOURGUIGNON // 06 38 16 31 05 // f.bourguignon@grandest.cci.fr
 Alsace // Claudia ARNAZ // 06 80 37 84 17 // c.arnaz@grandest.cci.fr
 Champagne-Ardenne // Alexandre LABORDE // 06 45 51 90 82 // a.laborde@grandest.cci.fr

teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



PROGRAMME (COMMUNIQUE A TITRE INDICATIF, SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE)

17 février 2023

Date limite d'inscription
Date limite de réception des éléments de communication

Mi-mars 2023

Création de votre page d'entreprise sur le site dédié à la promotion de votre savoir-faire auprès de partenaires potentiels. Présentation de la délégation française sur la base de données Business France Amérique du Nord de plus de 800 professionnels du secteur de la décoration intérieure aux Etats-Unis et au Canada. Seuls les contacts des prospects intéressés ou qui ont répondu seront partagés.

Mi-avril 2023

Masterclass : sensibilisation à la pratique des affaires et spécificités culturelles en Amérique du Nord sur les thèmes suivants : « Business Etiquettes », « Business Meetings » et « Support de présentation », en visioconférence

20 mai 2023

Arrivée de la délégation d'entreprises françaises à New-York

21 mai 2023

Visite du salon ICFF à New-York - International Contemporary Furniture Fair - situé au Jacob K. Javits Convention Center.

22 mai au 24 mai 2023

Réunion préparatoire sur les thèmes suivants :

- Le marché de la décoration aux Etats-Unis
- L'environnement juridique et fiscal : les fondamentaux, les pièges à éviter, les bonnes pratiques

Rendez-vous d'affaires individuels en fonction des intérêts confirmés des prescripteurs américains et canadiens qui se déplacent sur le salon ICFF pour vous rencontrer à New-York du 22 au 24 mai. Objectif : entre 5 et 10 rendez-vous en présentiel par entreprise participante

Visite de cabinets d'architectes d'intérieurs et du D & DB (Decoration & Design Building) à Manhattan (N-Y), showroom pour les marques de décoration locales et internationales : <https://ddbbuilding.com/>

Opportunité de se déplacer avec vos produits afin de les mettre en avant auprès des prescripteurs et acheteurs pendant les rendez-vous à New-York

Table ronde « marché de l'aménagement intérieur » avec des entreprises françaises de la décoration et de l'aménagement intérieur implantées localement : « comment travailler avec les prescripteurs américains et canadiens ? »

CONTACTS

Lorraine // Frédéric BOURGUIGNON // 06 38 16 31 05 // f.bourguignon@grandest.cci.fr
 Alsace // Claudia ARNAZ // 06 80 37 84 17 // c.arnaz@grandest.cci.fr
 Champagne-Ardenne // Alexandre LABORDE // 06 45 51 90 82 // a.laborde@grandest.cci.fr

teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



A retourner complété à :

 CCI International Grand Est
 10 place Gutenberg - CS 20003
 67085 Strasbourg Cedex

Ou par mail à votre conseiller

*Si vous souhaitez que la référence de votre bon de commande soit reportée sur la facture qui vous sera envoyée vous devez **obligatoirement l'indiquer sur ce bon d'acceptation/inscription.***

REFERENCES	
Dossier suivi par (nom de votre conseiller) :	
Bon d'acceptation/inscription à retourner avant le : 17 février 2022	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
N° de bon de commande client à reporter sur la facture :	
Raison Sociale :	SIRET (obligatoire) :
Nom :	Fonction :
Activité :	Site Internet :
Adresse :	
CP :	Ville :
Adresse de facturation (si différente) :	
Tél. Portable :	Mail :

<input type="checkbox"/>	Participe aux rencontres B to B French Design Days à New-York	4 550 € HT
<input checked="" type="checkbox"/>	Forfait organisation CCI International Grand Est	600 € HT
	TOTAL HT	
	TVA 20 %	
	TOTAL TTC	

Je joins **un chèque** de 50 % du montant TTC, soit..... € TTC, établi à l'ordre de « CCIRGE » et envoyé à : CCI Grand Est - Direction International - CS 20003 - 67085 STRASBOURG CEDEX. Solde à régler à réception de facture.

Ou je procède au paiement de 50 % du montant TTC, soit..... € TTC **par virement bancaire** aux coordonnées suivantes : BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN : FR76 1470 7501 8070 2198 5594 514 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées en annexe et les accepte.

Fait à

Le

Signature + cachet de l'entreprise
Précédée de la mention « Bon pour accord »

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

Cas particulier : Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3. / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

3. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

4. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Sont assimilées à un cas de force majeure les mesures prises par une autorité instituée dans le cadre de la lutte contre une crise sanitaire de type COVID19 empêchant la fourniture de la prestation.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

5. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

5.3 / La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

6. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques, à CCI France en sa qualité de tête de réseau et aux services d'État au titre de l'évaluation des prestations fournies. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

9. LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français.

Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.